

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2020-2021 TENUE LE 16 AVRIL 2020, À COMPTER DE 8H30
PAR WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Catherine Claveau, vice-présidente
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Louis-Paul Héту
- M^e Sophia Rossi Lanthier
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Régis Boisvert
- M^e Audrey Gagnon
- M^e Isabelle Cloutier
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M. Pierre Richard (points 7.1 à 7.5)
- M. Pierre Lafrenière (points 7.1 à 7.5)

Autres participants :

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il souligne qu'il s'agit de la première séance du Conseil d'administration tenue par visioconférence.

Il félicite M^e Isabelle Cloutier et M^e Serge Bernier pour leur réélection au Conseil d'administration pour un deuxième mandat de deux ans. Il ajoute que M^e Myralie Roussin a été élue pour un mandat de deux ans.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.3.1 LETTRE À LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT DES INITIATIVES - PANDÉMIE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
- 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
- 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.3.1 RAPPORT DU COMITÉ SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE AU NUNAVIK
- 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC - PROJET DE RÈGLEMENT
- 2.5 CAIJ
- 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
- 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.1.1 TABLEAUX DE BORD

- 3.2 MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'ACCREDITATION POUR LES AVOCATS MENANT DES ENQUÊTES SUR DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
- 3.3 DEMANDE D'INTERVENTION [REDACTED]
- 3.4 PROJET DE LOI 41 - ASSEMBLÉES DE COPROPRIÉTAIRES OBLIGATOIRES AVANT LE 13 JUIN 2020
- 4. GOUVERNANCE
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
- 5.2 DEMANDE DE PERMIS RESTREINT
- 5.3 DEMANDE DE PERMIS RESTREINT
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT
- 7.2 BUDGET 2020-2021
- 7.3 COTISATIONS 2021-2022
- 7.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022
- 7.5 MESURES ÉCONOMIQUES POUR LA COTISATION 2020-2021
- 7.6 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE - MISE À JOUR
- 7.7 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR
- 7.8 NORMES DE DISCIPLINE NATIONALES - RAPPORT D'ÉTAPE
- 7.9 JOURNÉE DU BARREAU ET AGAM 19 JUIN 2020
- 8. VARIA
- 8.1 DEMANDE DE FINANCEMENT - FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 AVRIL 2020
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 31 JANVIER 2020, 6, 12 ET 20 FÉVRIER, 6, 9, 12, 17, 22, 24 ET 31 MARS 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 31 janvier 2020, 6, 12 et 20 février 2020, 6, 9, 12, 17, 22, 24 et 31 mars 2020.

Ils adoptent le procès-verbal des 12 et 20 février 2020, 6, 9, 12, 17 et 31 mars 2020 sans correction.

Ils adoptent le procès-verbal des 31 janvier 2020, 6 février 2020 et 22 et 24 mars 2020 avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration adoptent les listes des documents des séances des 6 février et 12 mars 2020 à être rendus publics avec corrections.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal des séances des 31 janvier 2020, 6 février 2020 et 22 et 24 mars 2020 avec corrections;

D'APPROUVER le procès-verbal des séances des 12 et 20 février 2020, 6, 9, 12, 17 et 31 mars 2020 sans correction;

D'APPROUVER les listes des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 6 février 2020 et du 12 mars 2020 à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'en raison du télétravail et de ses nombreuses réunions urgentes, il n'a pas été en mesure de produire son rapport détaillé, mais cela sera fait ultérieurement.

Il souligne que le Rapport sur les initiatives du Barreau en lien avec la pandémie (déposé au point 1.4) traite de plusieurs initiatives sur lesquelles il a travaillé depuis le dernier Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration pourront lui poser des questions sur ces différentes initiatives.

1.3.1 LETTRE À LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute de l'objectif et l'importance de cette lettre à l'intention de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique.

Un membre a récemment fait l'objet d'une tentative de meurtre à sa résidence personnelle. Il a été blessé sérieusement à la suite de cette attaque. Monsieur le bâtonnier Grondin a eu l'opportunité de s'entretenir avec lui durant sa convalescence.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que plusieurs indices tendent à démontrer que cette tentative de meurtre pourrait être liée à des services professionnels rendus par le membre.

La lettre vise à sensibiliser le ministère de la Sécurité publique sur l'importance de traiter ce dossier de manière diligente. Il invite les membres à lui faire part de leurs commentaires.

Les membres émettent certains commentaires et suggèrent des modifications au projet de lettre.

Des membres demandent si le Barreau transmet une lettre à chaque fois qu'un avocat fait l'objet d'une telle attaque.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que toutes les attaques sont inacceptables. Il ajoute que selon lui, l'envoi d'une telle lettre devrait être considéré chaque fois qu'une telle situation survient. Plusieurs membres partagent son point de vue.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que la lettre sera modifiée en fonction des commentaires des membres et sera circulée à nouveau aux membres pour commentaires.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la lettre, sous réserve de commentaires additionnels.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, plusieurs incidents sont survenus mettant en cause la sécurité des avocates et des avocats;

CONSIDÉRANT qu'un membre aurait récemment fait l'objet d'un acte criminel qui serait en lien avec l'exercice de sa profession et mettant en péril sa sécurité;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité des membres du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT le projet de lettre du bâtonnier à la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et à la ministre de la Justice en lien avec la sécurité des membres du Barreau du Québec;

D'ADOPTER le projet de lettre du bâtonnier à la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et à la ministre de la Justice en lien avec la sécurité des membres du Barreau du Québec.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.4.1 RAPPORT DES INITIATIVES - PANDÉMIE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente le rapport. Il remercie la directrice générale M^e Lise Tremblay et l'équipe du Barreau du Québec pour leur travail acharné dans les dernières semaines. Il traite des différentes initiatives :

1. Bulletin du bâtonnier : Le bulletin est très apprécié par les membres qui étaient au courant des différents développements sur une base régulière.
2. Boîte courriel Covid-19 : Les membres se sentent soutenus par le Barreau qui répond à leurs questions.
3. Clinique juridique : Cette initiative est un bel exemple de collaboration entre différents organismes du milieu juridique. Plusieurs employés du Barreau du Québec ont été mis à contribution.
4. Formation continue gratuite : Plusieurs formations sont offertes gratuitement par le Barreau du Québec durant la pandémie. Le Barreau offre ainsi aux membres de se former et d'acquérir des compétences tout en leur apportant une aide économique. Une formation webpro a été offerte récemment sur la déontologie au temps de la Covid. La formation a été tellement populaire que les moyens technologiques n'ont pas suffi. La formation a tout de même été enregistrée et rendue disponible aux membres en différé.
5. Ligne Info-Déonto : Cette ligne a été fortement sollicitée les premières journées suivant la déclaration d'urgence sanitaire alors que les membres souhaitaient se conformer à leurs obligations déontologiques.
6. École du Barreau du Québec : Les étudiants passeront leur examen en ligne. Afin d'accompagner les étudiants, l'École rend disponible des cours en ligne, des professeurs pour répondre aux questions des étudiants et des examens antérieurs de l'École du Barreau. Les autres barreaux canadiens ont pour l'instant suspendu leurs examens. Il y a eu certaines doléances transmises par des étudiants de l'école du Barreau dans les derniers jours. Ces dernières ont été entendues et répondues.
7. Télétravail (ressources humaines) : M^e Lise Tremblay confirme que le Barreau a effectué une importante transition vers le télétravail pour tous les employés en quelques jours seulement. Elle souligne le travail incroyable de l'équipe des TI qui a su assurer cette transition de façon efficace et rapide. Elle souligne que la cellule de crise et la table des directeurs se réunissent tous les jours. Il y a malheureusement eu une vingtaine de mise à pied en lien avec des postes qui ne permettaient pas le télétravail. De plus, par mesure de solidarité, les salaires de tous les employés ont été gelés au 1^{er} avril jusqu'à la fin de la pandémie. L'augmentation salariale sera effectuée de façon non rétroactive lors du déconfinement. Elle remercie les employés d'avoir accepté ce gel salarial. Elle ajoute que les sommes économisées pourraient être versées à PAMBA.
8. Médias sociaux : Toutes les interventions visent à communiquer avec le public. On transmet des remerciements à des héros dans le feu de l'action.

Il souligne que ces initiatives s'inscrivent dans les missions du Barreau de protection du public et de soutien aux membres. Il invite les membres à lui poser des questions.

Plusieurs membres transmettent leurs félicitations à l'équipe du Barreau du Québec pour toutes ces initiatives.

À la question d'un membre quant au processus d'embauche d'une nouvelle directrice générale, M^e Lise Tremblay souligne que le processus d'embauche a été suspendu. Dans les circonstances, elle indique qu'elle est disposée à demeurer en poste jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'assurer le transfert des connaissances et la meilleure transition possible.

Un membre propose l'adoption d'une motion de remerciements et de félicitations à toute l'équipe du Barreau du Québec.

Un membre se demande si certains membres ont demandé une diminution des cotisations plutôt qu'un simple report du paiement des cotisations. Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que quelques membres l'ont demandé. L'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec a aussi transmis une lettre demandant la diminution des cotisations. Ce point sera traité au point 7.5 (mesures économiques - cotisations 2020-2021).

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER une motion de remerciements et de félicitations à toute l'équipe du Barreau du Québec.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier. Il note que les négociations sont en suspens depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que la modernisation de la justice est accélérée en raison de la pandémie, ce qui est une bonne nouvelle.

Il anticipe un retour physique dans les tribunaux prochainement, mais les avancées technologiques demeureront, notamment les greffes électroniques.

À la suite de la suggestion d'un membre du Conseil d'administration, monsieur le bâtonnier Grondin communiquera avec les présidents des tribunaux administratifs afin de déterminer la possibilité de tenir des auditions par des moyens technologiques. Un membre qui siège aussi sur le Comité de liaison avec le Tribunal administratif du travail (TAT) souligne que le TAT a mis en place plusieurs initiatives pour répondre à la situation.

Un autre membre souligne que d'autres tribunaux comme le Tribunal administratif du Québec devraient être sensibilisés.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

2.3.1 RAPPORT DU COMITÉ SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE AU NUNAVIK

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait référence au rapport préparé par le Comité sur le système de justice au Nunavik.

M^e Isabelle Blouin souligne que le plan d'action du Comité sur le système de justice de la Côte-Nord sera dévoilé à une prochaine séance du Conseil d'administration.

M^e Maria Giustina Corsi, membre du Comité de justice au Nunavik, présente les recommandations de ce comité.

Un membre se demande si la formation qui devrait être donnée aux membres du Conseil d'administration sur la culture et la réalité propre aux Inuits ne devrait pas être élargie à la réalité propre et à la culture de toutes les premières Nations et les Inuit.

Les membres sont en accord avec les recommandations du Comité sur la justice au Nunavik.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité sur le système de justice au Nunavik contenue dans le procès-verbal de réunion du 13 mars 2020;

D'ADOPTER les recommandations suivantes du Comité sur le système de justice au Nunavik :

1. Former les membres du CA sur la culture et les réalités propres aux Inuit, par un formateur inuk, possiblement en août 2020 ou au plus tard à l'automne 2020. Offrir cette formation aux nouveaux membres élus du CA, à chaque deux ans;

2. Demander au gouvernement du Québec de financer quatre (4) postes de juges supplémentaires de la Cour du Québec afin de répondre aux besoins grandissants du district judiciaire d'Abitibi, desservant le Nunavik;

3. De réitérer les quatre (4) priorités identifiées par le Comité et de faire pression sur le gouvernement du Québec afin de mettre en œuvre les appels à l'action ciblés de la Commission Viens, concernant :

3.1. Interprètes et traducteurs;

3.2. Travailleurs parajudiciaires (criminel et jeunesse);

3.3. Problèmes d'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

3.4. Protection des droits fondamentaux (détention illégale et pont aérien) : suivi de la demande d'action collective déposée contre la Procureure générale du Québec;

4. Demander au gouvernement du Québec de confier au Protecteur du citoyen le mandat d'assurer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des appels à l'action proposés par la Commission Viens, et ce, jusqu'à leur pleine réalisation, tel que recommandé dans les appels à l'action 138 à 140 de la Commission Viens;

5. Faire une campagne de recrutement urgente auprès de tous les avocat(e)s du Québec afin de recruter un minimum de deux (2) avocat(e)s pratiquant en protection de la jeunesse en pratique privée prêt(e)s à représenter des clients inuit situés au Nunavik à court terme. [*Résolution du CA approuvant cette recommandation en date du 19 mars 2020, suite à leur réunion du 12 mars 2020*];

6. Faire valoir auprès du gouvernement du Québec un changement de désignation du district judiciaire nommé « district de l'Abitibi » pour « district de l'Abitibi-Eeyou Istchee-Nunavik ». Corollairement, recommander au Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue de changer sa désignation pour « Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue-Eeyou Istchee-Nunavik »;

7. Garder le terme « Inuit » invariable en genre et en nombre dans toutes les communications du Barreau du Québec, et d'utiliser le terme « Inuk » pour désigner une personne inuit, par respect pour la langue inuktitut et pour les habitants du Nunavik.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC - PROJET DE RÈGLEMENT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux de réforme de l'École du Barreau continuent. La subvention gouvernementale est maintenue.

M^e Lise Tremblay ajoute que les documents nécessaires pour l'adoption des modifications réglementaires requises au *Règlement sur la formation professionnelle des avocats* ont été déposés à l'Office des professions.

2.5 CAIJ

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que la rencontre des partenaires visant à proposer la cotisation du CAIJ pour l'exercice 2021-2022 a été remise. Il souligne la grande contribution du CAIJ dans l'organisation de la clinique juridique COVID-19.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute du projet de capsules vidéos de témoignages de membres sur le sujet. Les capsules ont été filmées et devaient être lancées prochainement.

Une membre souligne qu'en raison de la situation actuelle, la pertinence du lancement rapide de ces capsules est renforcée.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux continuent.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.1.1 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS D'ACCREDITATION POUR LES AVOCATS MENANT DES ENQUÊTES SUR DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord avec les recommandations du SOAJ.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 1^{er} avril 2020 préparé par Me Réa Hawi, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration du 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Groupe de travail sur les enquêtes en matière de harcèlement psychologique en milieu de travail;

D’APPROUVER les conditions d’accréditation des avocats menant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail;

D’APPROUVER les conditions d’exemption de suivre la formation pour les avocats détenant les compétences en matière d’enquête et qui désirent obtenir l’accréditation;

DE CRÉER le Comité accréditeur pour les avocats menant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail;

D’APPROUVER le mandat du Comité accréditeur pour les avocats menant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail, soit de gérer l’accréditation des avocats menant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail et d’étudier les demandes d’accréditation soumises en regard des exigences posées par le Barreau du Québec;

DE NOMMER membres du Comité accréditeur pour les avocats menant des enquêtes sur des plaintes de harcèlement psychologique en milieu de travail les personnes suivantes jusqu’au 30 avril 2024 :

- M^e Anne-Marie Bertrand;
- M^e Jean Marois;
- M^e Marie-Pierre Renaud.

3.3 DEMANDE D’INTERVENTION [REDACTED]

[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d’administration prennent connaissance des documents déposés pour ce point. Ce sujet est un point reporté par un membre de la séance virtuelle du 9 avril dernier.

M^{es} Audrey Gagnon, Stéphanie Lisa Roberts et Louis-Paul Hétu sortent de la salle des délibérations pour ce point.

Les membres du Conseil d’administration sont en accord pour ne pas intervenir dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.4 PROJET DE LOI 41 - ASSEMBLÉES DE COPROPRIÉTAIRES OBLIGATOIRES AVANT LE 13 JUIN 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des documents déposés.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin résume le projet de lettre et confirme que celle-ci sera signée par les présidents d'ordres professionnels plutôt que les membres désignés à la lettre.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déclaré un état d'urgence sanitaire en vertu de la *Loi sur la santé publique*, RLRQ, c. S-2.2 le 13 mars 2020, déclaration qui a depuis été renouvelée à trois reprises;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du projet de loi 41 (*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019*) le 17 mars 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi crée une nouvelle obligation pour les syndicats de copropriété de faire adopter par l'assemblée des copropriétaires la fiche descriptive des parties privatives avant le 13 juin 2020 pour certaines copropriétés;

CONSIDÉRANT que les rassemblements ont été interdits par le gouvernement dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT le projet de lettre conjointe Chambre des notaires du Québec - Barreau du Québec afin de demander la suspension de l'entrée en vigueur de cette obligation;

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

5.3 DEMANDE DE PERMIS RESTREINT

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à monsieur Pierre Richard, directeur du Service des finances, et monsieur Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit.

M. Lafrenière traite d'abord du Rapport du Comité des finances et d'audit. Il aborde certains dossiers, soit le dossier de refonte TI, l'intégration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et la mise en chantier de la clinique juridique de l'École du Barreau. Il résume également le rapport des opérations.

Les auditeurs ont répondu favorablement au rapport et il a signé la lettre à titre de président du Comité des finances et d'audit.

Monsieur Pierre Richard ajoute avoir reçu des informations récentes pour le mois de mars. Il discute du rendement des placements du Barreau du Québec qui est meilleur que ce que l'on pouvait anticiper en raison de la pandémie.

Monsieur Pierre Richard répond à certaines questions formulées par les membres.

Le budget transmis a été préparé avec les données disponibles au 31 décembre 2019. Une mise à jour du budget sera préparée pour la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Monsieur Pierre Lafrenière et M. Pierre Richard quittent la réunion du Conseil d'administration.

M^e Lise Tremblay souligne que la situation financière est bonne et que des documents à jour seront circulés avant la prochaine réunion.

7.2 BUDGET 2020-2021

Inf : Ce point a été traité avec le point 7.1.

7.3 COTISATIONS 2021-2022

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le paiement des cotisations a été reporté au 1^{er} juin 2020 pour le moment.

Il souligne qu'il entrevoit la possibilité que les palais de justice soient parmi les premiers établissements à ouvrir leurs portes à nouveau considérant que des mesures de distanciation sociales sont mises en place en ce moment suivant les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



7.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

7.5 MESURES ÉCONOMIQUES POUR LA COTISATION 2020-2021

Inf : Ce point a été traité avec le point 7.3.

7.6 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE - MISE À JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

7.7 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

7.8 NORMES DE DISCIPLINE NATIONALES - RAPPORT D'ÉTAPE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

7.9 JOURNÉE DU BARREAU ET AGAM 19 JUIN 2020

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin indique que la Journée du Barreau ne pourra pas être tenue en présence. Considérant que les états financiers pourraient ne pas être prêts pour le 19 juin prochain, il est possible que l'on ne puisse tenir la Journée du Barreau à cette date.

À la question d'une membre, M^e Lise Tremblay confirme que considérant les difficultés liées au télétravail, il sera difficile d'arriver à l'échéance requise.

Monsieur le bâtonnier Grondin souhaite que l'Assemblée générale annuelle soit tenue le plus tôt possible. Il croit que cela permettra aussi d'avoir la discussion quant à la possibilité de tenir l'Assemblée générale annuelle en même temps que les rentrées judiciaires dans le futur.

L'entrée en fonction des nouveaux administrateurs est prévue à la première séance du Conseil d'administration.

8. VARIA

8.1 DEMANDE DE FINANCEMENT - FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la demande de prêt de la Fondation du Barreau du Québec

M^e Lise Tremblay précise que la Fondation du Barreau du Québec souhaite pouvoir décerner des bourses à des étudiants en droit pour leur contribution à titre de rédacteur dans un ouvrage à venir.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande de prêt, sans intérêts, à la Fondation du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre de M^e Tamara Davis, directrice générale de la Fondation du Barreau en date du 14 avril 2020 relativement au démarrage d'un programme de bourse afin de venir en aide aux étudiants du Barreau pour compléter leur stage de formation à la suite de l'examen du Barreau;

CONSIDÉRANT les missions respectives de la Fondation du Barreau du Québec et du Barreau du Québec;

D'OCTROYER un prêt, sans intérêts, de la somme de 100 000 \$ à la Fondation du Barreau du Québec dont les modalités seront convenues entre la direction générale du Barreau du Québec et celle de la Fondation du Barreau du Québec.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 9 AVRIL 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Deux membres demandent des corrections au rapport de votation. Elles seront apportées.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre